

Département des Hautes-Pyrénées

Commune de ADE

**DOSSIER  
D'ENQUETE PUBLIQUE**

préalable à

**LA SUPPRESSION DU  
PASSAGE A NIVEAU N°175**

sur le territoire de la commune  
d'ADE

**Rapport du  
Commissaire Enquêteur**

**Demandeur :**

**S.N.C.F Réseau**

**Direction Territoriale Occitanie**

**Commissaire Enquêteur : Maurice BOER**

20 rue de la Croix Blanche

65100 OSSUN EZ ANGLES

# Sommaire

<b>I.: RAPPORT :</b>	
<b>1.1 GENERALITES</b>	<b>1</b>
– <b>Objet de l'enquête</b>	<b>1</b>
– <b>Cadre juridique</b>	<b>1</b>
– <b>Nature et caractéristiques du projet</b>	<b>1</b>
– <b>Composition du dossier</b>	<b>3</b>
<b>1.2 ORGANISATION ET DEROULEMENT DE L'ENQUETE</b>	<b>3</b>
<i>Organisation de l'enquête :</i>	<b>3</b>
<i>Déroulement de l'enquête :</i>	<b>4</b>
<i>Incident survenu au cours de l'enquête :</i>	<b>5</b>
<i>Clôture de l'enquête :</i>	<b>6</b>
<b>1.3 ANALYSE DES OBSERVATIONS</b>	<b>7</b>
<b>II – CONCLUSIONS</b>	<b>15</b>
– <i>Objet de l'enquête</i>	<b>17</b>
– <i>Avis du commissaire-enquêteur :</i>	<b>17</b>
– <i>Pièces Jointes</i>	<b>19</b>

## I.: RAPPORT :

### 1.1 GENERALITES

#### – Objet de l'enquête

Les passages à niveau constituent un point sensible en matière de sécurité routière, à des degrés différents en fonction de la configuration des lieux, de leur fréquentation routière et ferroviaire et de divers autres paramètres particuliers à chacun.

En Région Occitanie, une trentaine de passages à niveau sont ainsi classés sensibles.

La présente enquête publique est préalable à la suppression d'un de ces passages à niveau : le PN 175 situé sur la commune d'ADE.

#### – Cadre juridique

L'enquête publique préalable à la suppression du PN 175 est effectuée conformément :

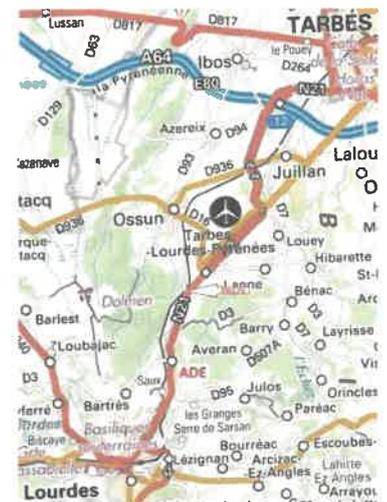
- Aux articles R134-3 et suivants du code des relations entre le public et l'administration.
- A l'arrêté ministériel du 18 mars 1991 modifié du ministre chargé de l'équipement, du logement, des transports et de la mer, et la circulaire conjointe, relatifs au classement, à la réglementation et à l'équipement des passages à niveau,
- A l'arrêté préfectoral du 04 mars 1992 portant classement du PN175 situé sur la commune d'ADE, sur la ligne ferroviaire Toulouse-Bayonne,
- A la délibération du conseil municipal de la commune d'ADE en date du 04 août 2020.

#### – Nature et caractéristiques du projet

La commune d'ADE se situe sur la RN 21 entre TARBES et LOURDES.

Le passage à niveau n°175 est situé au croisement de la ligne de Toulouse à Bayonne et de la route départementale (RD) n°93. Elle est parcourue par 32 trains en moyenne par jour, circulant à la vitesse maximum de 110 km/h sur la portion de voie concernée.

Le passage à niveau n°175 est situé au PK 169+481 de cette ligne, sur la commune d'Adé. Il a été classé en première catégorie par arrêté préfectoral du 4 mars 1992 : "*passage à niveau public pour voitures et piétons, situé sur voie départementale*". Il est équipé d'une signalisation automatique et lumineuse et sonore à deux demi-barrières.



Bien que modérément fréquenté par un passage de moins de 500 véhicules/jour, le PN175 présente une configuration à risque :

- Il se trouve en sortie de virage,
- Il débouche sur une Route Nationale (RN21), à sas court, Il a profil à dos d'âne.

Le PN 175 a été inscrit au Programme de Sécurisation National (PSN) en 2015 en raison de son accidentologie à savoir trois collisions en dix ans.

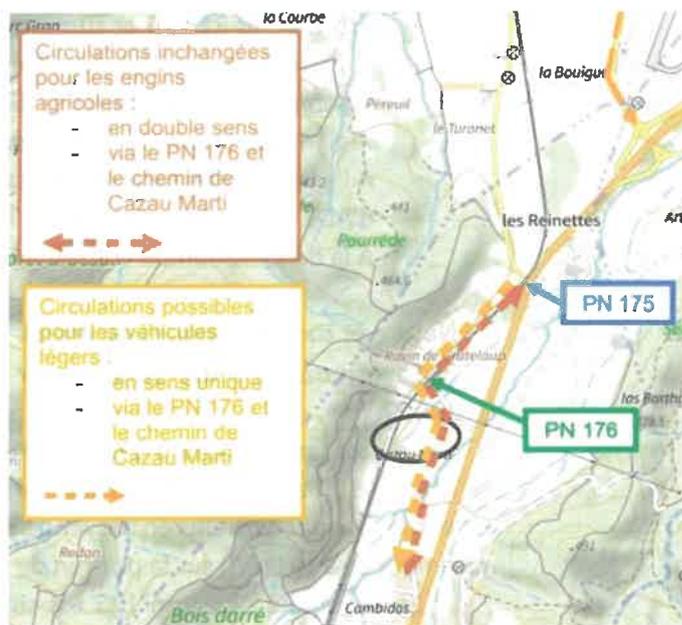
***Dans le cadre de la politique nationale pour l'amélioration de la sécurité aux passages à niveau, visant à améliorer la sécurité des circulations aussi bien routières que ferroviaires, et au vu de la faible fréquentation de cette traversée, SNCF Réseau propose la suppression du passage à niveau n°175.***

#### Le projet :

Pour pallier à la fermeture du PN175, il est proposé de dévier les flux routiers circulant sens OSSUN-ADE :

- **pour les véhicules légers** vers la RN 21, via la RD16 et le PN173, ou éventuellement via le Cazaou Marti,
- **pour les engins agricoles** vers la RN 21 par le bourg d'ADE, via le Cazaou Marti. L'accès à la RN21 se fera depuis le bourg, cet accès ayant une limite de vitesse moindre et un carrefour aménagé.

Pour la circulation sens ADE-OSSUN, Il n'y aura aucun changement, l'emprunt de la RD 93 étant déjà interdit depuis la RN 21.



Cette opération va nécessiter la réfection du chemin communal de Cazaou Marti, actuellement en mauvais état, sur environ 1,7 km afin d'y permettre la circulation en sécurité d'engins agricoles : réfection entre le PN 175 et le PN 176 puis au-delà jusqu'au bourg. Il sera réalisé un aménagement léger permettant le passage d'engins agricoles mais dissuadant le passage de véhicules légers. Et, les gestionnaires de voirie adapteront la signalisation routière avancée afin d'autoriser la circulation de véhicules agricoles uniquement et en sens unique depuis le PN 175 vers le bourg.

A noter que le Chemin de Cazaou Marti (chemin existant immédiatement au Sud du PN 176 et reliant la RN 21) ne sera pas aménagé jusqu'à la RN 21 afin de ne pas venir créer un point noir routier en entrée/sortie de la RN21.



#### **Informations complémentaires partagées par l'Office National des Forêts (ONF) :**

La mise en place de l'exploitation forestière dans le secteur n'impacte pas le présent projet. En effet, le dossier d'exploitation prévoit que les grumiers passent par le centre d'Ossun, et non par le PN

175. La piste forestière existante a déjà été rectifiée pour permettre une desserte en direction d'Ossun. Il s'agit du transit d'une quarantaine de camions par an.

Afin d'éviter toute possibilité de franchissement au droit de l'ex-passage à niveau n°175, il sera procédé à la dépose du platelage et à la pose de clôtures et glissières et/ou merlons de sécurité de part et d'autre de la voie ferrée.

**Financement de l'opération de suppression du passage à niveau n°175**

Le PN 175 faisant partie du programme de sécurisation nationale, les études de suppression, les travaux ferroviaires et les aménagements de sécurisation de l'emprise ferroviaire (dépose des installations et mise en place de clôture ou merlons/enrochements) sont intégralement pris en charge par l'Etat.

De même, la réfection de chemin Cazaou Marti, pour lequel la commune est maître d'ouvrage sera prise en charge par l'Etat.

La signalisation de police avancée reste à la charge des gestionnaires de voiries.

**– Composition du dossier**

Le dossier, mis à disposition du public comprenait :

- L'engagement sécurité de SNCF Réseau
- Dossier d'enquête
  - Fiche descriptive du PN175
  - Plan de situation
  - Notice explicative
  - Solution proposée et plan d'aménagement
  - Photos du PN175
  - Calendrier prévisionnel
- Annexes
  - Arrêté préfectoral de classement du PN175
  - Copie des échanges de la consultation locale préalable
  - Délibération du conseil municipal du 04/08/2020.

**1.2 ORGANISATION ET DEROULEMENT DE L'ENQUETE**

Organisation de l'enquête :

Le commissaire-enquêteur a été désigné par arrêté préfectoral en date du 25 novembre 2020.

Le 27 novembre 2020, le commissaire-enquêteur s'est rendu à la Mairie d'ADE afin de rencontrer le Maire de la commune. L'enquête a été organisée et les lieux ont été visités.

Le 01 décembre 2020, le commissaire-enquêteur s'est entretenu avec Madame PAY, chargée d'études prospectives et émergences à la Direction Territoriale Occitanie de SNCF Réseau.

Le 09 décembre 2020, l'affichage a été contrôlé sur les panneaux d'affichage communaux et sur le CD93, de part et d'autre du PN175.



Le dossier d'enquête est mis à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête, version papier avec le registre d'enquête à la Mairie d'ADE, en version dématérialisé sur le site des services de l'Etat ( <http://www.hautes-pyrenees.gouv.fr/enquetes-publiques-programmees-ou-en-cours-r1337.html>).

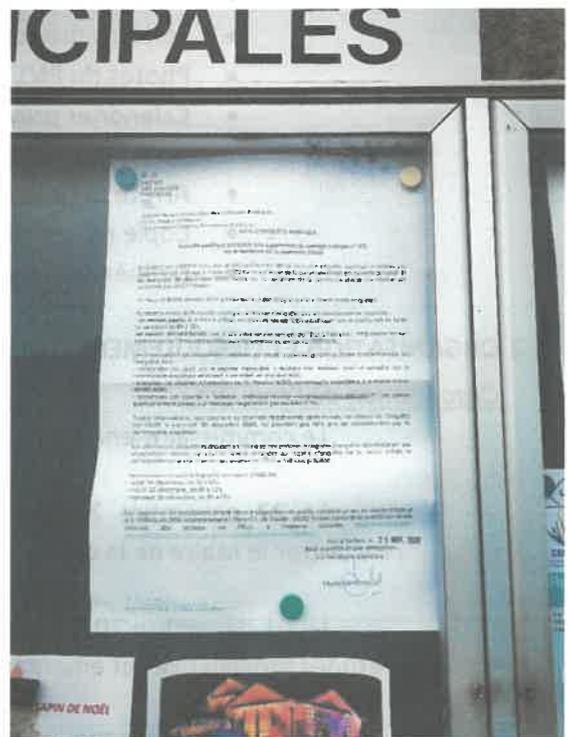
**Déroulement de l'enquête :**

Des permanences ont été tenues conformément à l'arrêté les :

- 14 décembre 2020, de 09h00 à 12h00
- 22 décembre 2020, de 09h00 à 12h00
- 30 décembre 2020, de 09h00 à 12h00

Une seule personne s'est présentée aux permanences du commissaire-enquêteur. Mr MENGELLE Jean Luc est exploitant agricole sur des parcelles situées de part et d'autre du chemin dit "Cazaou Marti". Il s'inquiète sur l'éventuel afflux de véhicules sur ce chemin.

Les cinq autres contributeurs n'ont pas rencontré le commissaire-enquêteur. Ils ont simplement envoyé leurs observations par courriel, relatives à plusieurs thèmes :



Enquête publique n°65-2020-11-25-001 – Suppression PN n°175 à ADE  
C.E.: BOER Maurice

Thèmes	N°	Contributeurs	Observations
La réfection du chemin Cazaou Marti	5	Association Bien Vivre à Ossun	L'Association s'interroge sur la réfection du chemin Cazaou Marti entre le PN 176 et ADE
Le déclassement du CD 93	6	Les Elus d'Ossun	Ils craignent que la RD93 soit déclassée et que son entretien revienne par conséquent à la commune. Aucune compensation n'est envisagée dans le dossier.
	3	Rose-Marie GRENOUILLET	
	1	Mr BORDENAVE, Maire d'Ossun	<i>"La RD 93 qui conduit à la RN 21 (TARBES-LOURDES) serait condamnée puisqu'il n'est pas prévu d'aménager le chemin rural de CAZAU jusqu'au PN 176 pour dévier la circulation. J'ai demandé à plusieurs reprises que cette RD93 rejoigne la RD16 en longeant la voie ferrée."</i>
	3	Rose-Marie GRENOUILLET	Mme GRENOUILLET s'interroge sur le devenir de la RD93
La sécurité	1	Mr BORDENAVE, Maire d'Ossun	Le Maire d'OSSUN estime que l'argument des 3 accidents en 10 ans n'est pas recevable
	2	Jérôme COLOMBANI	Ils pensent que l'intersection RD16/RN21 est plus dangereuse que celle du PN175
	1	Mr BORDENAVE, Maire d'Ossun	
	3	Rose-Marie GRENOUILLET	Mme GRENOUILLET indique que les cyclistes vont être déviés sur une route plus dangereuse.
Afflux de véhicule sur Ossun et le PN 173	5	Association Bien Vivre à Ossun	L'association reproche au dossier d'enquête de ne pas prendre en compte l'impact sur les habitants d'Ossun .
	5		L'association conteste le nombre de véhicules/jour.
Activité agricole	5	Association Bien Vivre à Ossun	Ces contributeurs estiment que l'activité agricole va être perturbée en raison par l'afflux de circulation et par les déviations imposées aux agriculteurs.
	4	Jean Luc MENGELLE	
	6	Les élus d'Ossun	
Publicité de l'enquête à OSSUN et la concertation	6	Les élus d'Ossun	Ces élus indiquent que les Ossunois et les usagers du PN175 sont "les grands absents" du dossier et qu'ils n'ont pas été informés.
	5	Association Bien Vivre à Ossun	L'association se plaint du défaut d'affichage à OSSUN
Mesure alternative	5	Association Bien Vivre à Ossun	L'association demande s'il n'y a pas d'autres moyens pour sécuriser le PN175
Prolongement de la RN 21	6	Les élus d'Ossun	Ces élus signalent un défaut de prise en compte le prolongement de la RN 21, le remembrement et le déclassement de la RD 93.
	5	Association Bien Vivre à Ossun	L'association indique que le prolongement de la RN 21 aurait dû être pris en compte.
	3	Rose-Marie GRENOUILLET	
Surcharge de la RD16 et du PN173	5	Association Bien Vivre à Ossun	Ces contributeurs font état de l'afflux de circulation dans l'agglomération d'OSSUN, sur le PN175 et la RD16.
	6	Les élus d'Ossun	
	1	Mr BORDENAVE, Maire d'Ossun	

L'avis d'enquête a été affiché sur les panneaux habituels de la commune, ainsi que de part et d'autre du PN175, sur la RD93, dans les délais impartis.

L'avis a été diffusé dans la Semaine et dans la Nouvelle République les 03 et 17 décembre 2020.

**Incident survenu au cours de l'enquête :**

L'enquête s'est déroulée sans incident. Monsieur le Maire d'ADE et son secrétariat ont apporté tous les renseignements et le matériel nécessaires au bon déroulement.

Clôture de l'enquête :

Le commissaire-enquêteur a clôturé le registre le 30 décembre 2020. Celui-ci sera déposé à la Préfecture en même temps que le rapport d'enquête et ses conclusions.

Fait à OSSUN EZ ANGLES, le 29 janvier 2021

**Maurice BOER**  
**Commissaire-enquêteur**



### 1.3 ANALYSE DES OBSERVATIONS

Six contributions ont été apportées au cours de l'enquête mais celles-ci abordent plusieurs thèmes différents.

Le Bureau de la Sécurité Routière de la Préfecture de TARBES et SNCF Réseau ont apporté un commentaire aux observations.

#### Thème 1: La réfection du chemin "Cazaou Marti"

Observation de l'Association Bien vivre à Ossun	Réponse du Bureau de la Sécurité Routière, Préfecture des Hautes Pyrénées
Il est proposé un aménagement via le PN 176, qui pourra être emprunté par les voitures pour aller vers Lourdes (seuls les tracteurs pourront circuler dans les deux sens) ; le chemin sera restauré entre les PN 175 et PN 176. Mais rien n'est dit de l'état du chemin entre PN176 et Adé qui est détérioré, de plus aucun aménagement d'une sortie correcte sur la RN 21 n'est proposé dans le dossier.	... Les exploitants doivent donc déjà passer par la RD16 dans ce sens ou emprunter le chemin "Cazaou di Marti" et le PN176. Cet accès est maintenu pour les engins agricoles dans les deux sens. La réfection du chemin est prévue. De plus, dans le cadre de l'aménagement foncier agricole et forestier (remembrement) pour la mise à 2 X 2 voies, un chemin supplémentaire est en cours de création qui rejoindra le PN176.

#### Thème 2: Le déclassement de la RD93

Observation des "Elus d'ossun"	Réponse du Bureau de la Sécurité Routière, Préfecture des Hautes Pyrénées
Avec la fermeture du PN175, le CD93 deviendra un cul-de-sac à Toulicou en venant d'Ossun. Cela fait peser la menace d'un déclassement de cette voie départementale en voie communale entre Ossun et Toulicou. L'impact financier sera conséquent pour la commune d'Ossun qui devra alors prendre à sa charge de façon pérenne l'entretien de la chaussée, des fossés, passages et bas-côtés ainsi que l'écoulement des eaux. La question n'est pas examinée dans le dossier et aucune compensation financière n'y figure. Le dossier d'enquête est donc incomplet sur ce plan là également.	Le projet de 2X2 voies prévoit la fermeture du RN175. Le raccordement de la RD 93 à la future RN21 n'est pas inclus dans ce projet. La fermeture du PN175 et la mise en impasse de la RD93 ne sont donc qu'anticipées.
<b>Observation de Madame GRENOUILLET</b>	
... que va devenir la RD 93 si le passage à niveau est fermé ? En supprimant l'accès à la RN 21, sans jonction vers ADE ou la RD 16, elle devient une voie sans issue. La route risque d'être déclassée et la charge de son entretien va revenir à la commune. ... Il est prévu des solutions pour dévier le trafic routier mais rien n'est dit sur le devenir de cette RD 93 : son destin la réduit-elle à une simple piste agricole et forestière ?	
<b>Observation de Mr BORDENAVE, Maire d'Ossun</b>	
La RD 93 qui conduit à la RN 21 (TARBES-LOURDES) serait condamnée puisqu'il n'est pas prévu d'aménager le chemin rural de CAZAU jusqu'au PN 176 pour dévier la circulation	

Thème 3: La sécurité

<b>Observation de Mr BORDENAVE, Maire d'Ossun</b>	<b>Réponse de SNCF Réseaux Occitanie</b>
<p>Les arguments avancés pour justifier cette fermeture ne sont pas recevables, 3 collisions en 10 ans. Pour l'un il s'agit d'un suicide, les 2 autres du non respect du code de la route. Qu'en sera-t'il si 3 accidents de ce type surviennent sur le PN 173 ? Devons nous craindre aussi sa fermeture à brève échéance ? Ferme t'on les départementales, les nationales, les autoroutes Pour ces motifs alors qu'il y a bien plus d'accidents et de morts ?</p>	<p>SNCF Réseau a bien pris note de l'opposition de Monsieur le Maire d'Ossun à la suppression du PN175. Ce désaccord avait notamment été exprimé lors de la visite de site du 9 octobre 2020 organisée par SNCF Réseau.</p> <p>SNCF Réseau mène, en effet, en partenariat avec les collectivités locales et sous l'égide de l'Etat, une politique active de prévention, de sécurisation et de suppression des passages à niveau pour faire baisser le nombre d'accidents et de victimes.</p> <p>Or, le PN 175 a été inscrit au Programme de Sécurisation National (PSN) en 2015 en raison de son accidentologie à savoir trois collisions en dix ans. A noter que 33 PN sont inscrits au PSN en Région Occitanie, au 1er janvier 2020.</p>
<b>Observation de Mr COLOMBANI</b>	<b>Réponse du Bureau de la Sécurité Routière, Préfecture des Hautes Pyrénées</b>
<p>Après consultation de l'enquête publique concernant la volonté de supprimer le passage à niveau sur la route reliant OSSUN au lieu-dit "Tulicou", je me permets de vous écrire pour manifester ma désapprobation. Cette route est très fréquentée par les habitants d'OSSUN pour rejoindre LOURDES. L'alternative proposée n'est pas viable car très dangereuse : aucun aménagement n'est prévu pour accélérer après le STOP alors que les voitures arrivent à très grande vitesse sur cette fin de voie rapide très fréquentée.....</p>	<p>Le carrefour D16-RN21 est actuellement un carrefour en T avec un stop. La DIRSO gestionnaire de la RN 21 qui a analysé ce carrefour, l'a déclaré conforme au guide "Aménagement des carrefours interurbains sur les routes principales" du SETRA. Selon ce guide, les voies d'insertion sont à proscrire sur les routes à chaussée unique bidirectionnelles et ne peuvent être envisagées que sur des routes à chaussées séparées, afin d'éviter une ambiguïté de perception pour le trafic principal inverse en l'absence d'aménagement central et être à l'origine de collisions frontales graves. La RN 21, à ce niveau, est une route bidirectionnelle Limitées à 80 km/heure, comme au niveau du carrefour avec la RD 93.</p>
<b>Observation de Mr BORDENAVE, Maire d'Ossun</b>	
<p>J'ai aussi signalé que la sortie sur la RN 21 en direction de LOURDES était plus sûre que le PN 175 que par la RD 16 car la voie de dégagement est trop courte et non aménagée convenablement. En effet les véhicules arrivent à une vitesse de 110 km/heure d'où des difficultés pour s'engager sur la RN 21 , alors qu'au PN 175, ils ne sont plus qu'à 80 km/heure.</p>	
<b>Observation de Madame GRENOUILLET</b>	<b>Réponse du Bureau de la Sécurité Routière, Préfecture des Hautes Pyrénées</b>
<p>... la RD 93 est un axe très fréquenté par les cyclistes : comme pour le trafic routier, ils vont être réorientés vers une route plus fréquentée, augmentant d'autant plus les conflits d'usage et les risques d'accidents pour tout le monde.</p>	<p>Le trafic est réorienté par la RD16 puis la RN21 qui possède une surlargeur pour que ce public soit en sécurité. Si tel n'est pas le cas sur quelques mètres au sein de la zone de Toulicou à hauteur du "tourne à gauche", un aménagement supplémentaire afin de créer une surlargeur sera demandé à la DIRSO, gestionnaire de la voirie.</p>

Enquête publique n°65-2020-11-25-001 – Suppression PN n°175 à ADE  
C.E.: BOER Maurice

*Vue depuis le STOP de la RD 16 sur les véhicules qui arrivent de TARBES à une vitesse limitée à 80 kms/heure.*



Thème 4: Afflux de véhicules sur Ossun et le PN173

<b>Observation de l'Association Bien vivre à Ossun</b>	<b>Réponse de SNCF Réseaux Occitanie</b>
<p>Le dossier d'enquête publique ignore complètement l'impact sur les habitants d'Ossun. Or ce sont les ossunois qui dans la quasi-totalité empruntent ce passage à niveau et cela n'est jamais mentionné. Tous empruntent cette route pour se rendre vers le Sud du département pour le travail ou les loisirs (Lourdes, sports d'hiver et les vallées des gaves). Le dossier d'enquête est insuffisant à ce niveau. Il n'y a eu aucun questionnement sur les usagers (notamment Ossunois) pour savoir qui ils sont, quel est leur type de déplacement. De même, l'avis d'enquête publique n'a pas été affiché à la mairie d'Ossun et le site internet de la mairie d'Ossun n'en fait nullement état.</p>	<p>Conformément au Code des Relations entre le public et l'administration qui régit cette enquête publique, une information sur l'enquête publique a été faite par un affichage en Mairie d'ADE, sur laquelle se trouve le PN175, et au niveau du PN lui-même. Par ailleurs, l'annonce de l'enquête publique a été publiée dans deux journaux locaux, la Semaine des Pyrénées et la Nouvelle République des Pyrénées, les 3 et 17 décembre 2020. La question sur les circulations depuis OSSUN a été analysée lors des échanges avec les parties prenantes et notamment lors de la visite du site du 5 octobre 2020 à laquelle la Mairie d'OSSUN était représentée.</p>
<b>Observation de l'Association Bien vivre à Ossun</b>	<b>Réponse de SNCF Réseaux Occitanie</b>
<p>L'enquête effectuée par la SNCF a relevé le passage de 464 usagers en 2017. Pour 2020, elle indique le chiffre de 400, ce qui laisse supposer un trafic à la baisse qui risque de se poursuivre dans les prochaines années. Or, le chiffre de 2020 a été donné alors que l'année n'est pas achevée et de plus avec le confinement, les déplacements cette année ont été réduits comme partout en France. Fait aggravant, le secteur de Lourdes et des vallées a été sinistré et donc moins de saisonniers ont emprunté cet itinéraire, moins de scolaires également. Les données sur cette année 2020 ne sont donc pas représentatives d'une baisse de fréquentation de ce PN 175.</p>	<p>SNCF Réseau réaffirme que ce passage à niveau est peu fréquenté avec 464 véhicules par jour en moyenne en 2017. Les comptages de 2017 ont été réalisés par une entreprise externe (hors SNCF). Les comptages se font sur une période de deux semaines qui permettent d'avoir une évaluation sur l'année. Et, SNCF Réseau prend note des remarques de l'association concernant le chiffre de 2020.</p>

Thème 5 : activités agricoles

Observation de l'Association Bien vivre à Ossun	Réponse du Bureau de la Sécurité Routière, Préfecture des Hautes Pyrénées
<p>Le dossier d'enquête publique ne mentionne pas les dessertes des parcelles agricoles situées au nord du PN175 de part et d'autre de cette voie ferrée. Les exploitants agricoles du secteur venant d'Ossun, de Lanne ou même d'Adé devront venir faire le tour au PN173 dans le village d'Ossun. Le réaménagement foncier en cours sur Ossun n'est même pas évoqué.</p>	<p>Il est actuellement impossible de tourner à gauche sur la RD 93 en venant de Lourdes sur la RN21. Les exploitants doivent donc déjà passer par la RD16 dans ce sens ou emprunter le chemin "Cazaou di Marti" et le PN176. Cet accès est maintenu pour les engins agricoles dans les deux sens. La réfection du chemin est prévue. De plus, dans le cadre de l'aménagement foncier agricole et forestier (remembrement) pour la mise à 2 X 2 voies, un chemin supplémentaire est en cours de création qui rejoindra le PN176. La fermeture du PN175 n'impacte donc aucun terrain agricole, ni l'aménagement foncier en cours de finalisation.</p>
<p><b>Observation des "Elus d'ossun"</b></p> <p>Terrains agricoles au nord du PN175 Autre élément oublié dans le dossier : le secteur agricole situé au nord du PN175. Outre le problème signalé ci-dessus concernant l'accès depuis Adé, il convient de relever que des exploitants agricoles d'Ossun et de Lanne ont des parcelles de part et d'autre de la voie ferrée. Ils empruntent donc fréquemment le PN 175 pour passer d'un côté à l'autre de la voie ferrée dans le cadre de leurs travaux agricoles. Avec la fermeture du PN175, le CD 16, le PN173 et la rue Guynemer du village d'Ossun seront un cheminement contraint pour ces exploitants agricoles. Le remembrement agricole en voie de finalisation sur Ossun n'est même pas pris en considération dans ce dossier d'enquête. L'impact de la fermeture du PN175 sur la circulation des engins agricoles dans le secteur est une composante absente du dossier d'enquête.</p>	
<p><b>Observation de Jean Luc MENGELLE</b></p> <p>Propriétaire de la parcelle ZA 41 et exploitant à titre principal les parcelles ZA41, ZA42 et ZA43, j'imprunte fréquemment le passage à niveau pour rejoindre la RN 21 qui est beaucoup plus accessible. Ayant construit un bâtiment agricole sur l'enclos ZA 73, mes vaches cheminent sur la rue Cazaoumarti pour accéder à différents paccages et restent la plupart de l'année dans les prés adjacents. Si le projet est réalisé, la fermeture du passage à niveau entrainera davantage de circulation sur la route Cazaoumarti et engendrera des désagréments pour mes animaux et mon exploitation. Je m'interroge également sur l'itinéraire qu'utiliseront les transporteurs concernant l'extraction des coupes de bois dans la forêt. Toutes ces conditions de transferts amplifieront une circulation croissante et gêneront mon activité professionnelle sans compter la dégradation de la route.</p>	<p><b>Réponse du Bureau de la Sécurité Routière, Préfecture des Hautes Pyrénées</b></p> <p>Le chemin de Cazaou marti sera réservé pour les engins agricoles, le trafic étant dévié par la RD 16. <b>Pour l'exploitation forestière, le PN ne pouvant pas permettre le passage des grumiers, il a toujours été prévu qu'ils passent par le village d'OSSUN.</b></p>

Thème 5 : La publicité de l'enquête et la concertation

Observation des "Elus d'Ossun"	Réponse du Bureau de la Sécurité Routière, Préfecture des Hautes Pyrénées
<p><b>Les ossunois et les usagers du PN175 sont les grands absents du dossier d'enquête.</b> Ce passage à niveau est certes situé à Adé mais ce sont principalement les ossunois qui le franchissent pour se rendre vers Lourdes et les vallées des Gaves, que ce soit pour le travail, le commerce, la foi ou les loisirs. Le CD93 et le PN175 sont également sur le circuit de très nombreux cyclistes. Le dossier ne fournit aucune information sur cette connaissance essentielle des usagers, seule à même de permettre la formulation d'aménagements adaptés. L'impact sur ces usagers méconnus dans le dossier n'est donc pas étudié. Le dossier d'enquête est de ce fait incomplet. <b>Défaut d'information de la population ossunoise.</b> L'avis d'enquête publique n'a été affiché ni à la mairie d'Ossun, ni sur le site internet municipal. Aucune réunion d'information sur le dossier d'enquête n'a été réalisée auprès du conseil municipal ni auprès de la population ossunoise pourtant fortement impactée par le projet. Ce défaut d'information et de débat n'est pas acceptable.</p>	<p>Les conseillers municipaux étaient présents lors de la dernière réunion sur le terrain qui s'est tenue le 9 octobre 2020 et que le Maire d'OSSUN a été associé à toutes les réunions de travail sur cette fermeture du PN 175 dont la procédure a été initiée depuis 2 ans maintenant.</p> <p><b>Réponse de SNCF Réseaux Occitanie</b> SNCF Réseau prend note que l'association Bien vivre à Ossun considère que les habitants d'Ossun sont les principaux impactés, et que l'association regrette que les habitants de la commune n'aient pas été davantage informés. Conformément aux dispositions du code des relations entre le public et l'administration qui régit cette enquête publique, une information sur l'enquête publique a été faite par un affichage en mairie d'Adé, sur laquelle se trouve le PN 175, et au niveau du PN lui-même. Par ailleurs, l'annonce de l'enquête publique a été publiée dans deux journaux locaux, la Semaine des Pyrénées et La Nouvelle République des Pyrénées, les 3 et 17 décembre 2021. La question sur les circulations depuis Ossun a été analysée lors des échanges avec les parties prenantes et notamment lors de la visite de site du 5 octobre 2020 à laquelle la mairie d'Ossun était représentée.</p>

Thème 6 : Mesure alternative

Observation de l'Association Bien vivre à Ossun	Réponse de SNCF Réseaux Occitanie
<p>En observation complémentaire, si la SNCF juge ce passage à niveau dangereux, il existe d'autres moyens pour le sécuriser que la fermeture.</p>	<p>Alternatives à la suppression du PN 175. L'association pose la question d'aménagements permettant de maintenir le PN 175. La configuration du PN 175 ne permet pas à SNCF Réseau de proposer des aménagements satisfaisants en matière de sécurité. Le PN 175 est en effet un PN dont la configuration est à risque multiples :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- en sortie de virage,</li> <li>- débouche sur la route nationale (RN) n°21,</li> <li>- à sas court,</li> <li>- et avec profil routier difficile à dos d'âne.</li> </ul> <p>Par ailleurs, les pentes des voiries routières et la voie ferrée en courbe à hauteur de PN 175 complexifient encore ce contexte.</p>

**Thème 7 : Le prolongement de la RN 21**

<b>Observation des "Elus d'Ossun"</b>	<b>Réponse du Bureau de la Sécurité Routière, Préfecture des Hautes Pyrénées</b>
<p>Prolongement de la RN21 Le dossier d'enquête ne fait nulle mention du prochain prolongement de la RN21 vers le sud (aucune carte, ni autre information).</p> <p>Actuellement, cette RN s'arrête 500 m au nord du PN175. Le tracé de son prolongement coupe le CD93 entre le PN175 et la route forestière de Toulicou. La RN21 prolongée interdira tout accès direct depuis Adé à la route forestière de Toulicou et au bois d'Adé de ce secteur ainsi qu'aux parcelles agricoles situées au nord du PN 175 à l'ouest de la voie ferrée. Le chemin Cazau Marti ne sera plus d'aucun usage pour la desserte de ces secteurs en venant d'Adé. Tous les usagers concernés (agriculteurs, chasseurs, promeneurs, vttistes, exploitants forestiers ...) n'auront pour seule solution pour y accéder que de passer à Ossun via le CD16 et le PN173. Ce seront 6km au lieu de 200m actuellement qui seront alors nécessaires pour relier le PN 175 à la route forestière de Toulicou en venant d'Adé. Outre les nuisances et risques déjà mentionnés occasionnés par ce détour sur Ossun, cette augmentation des kilomètres parcourus aura également un impact environnemental.</p> <p>L'étude d'impact de la fermeture du PN175 est donc incomplète sans la prise en compte du projet de prolongement de la RN 21.</p>	<p>La mise à 2X2 voies de la RN 21 est un dossier indépendant de la fermeture du PN175 même s'il en prévoit depuis le départ sa fermeture. De plus la fermeture d'un passage à niveau ne nécessite pas d'étude d'impact.</p>
<p><b>Observation de Madame GRENOUILLET</b></p> <p>... Comment s'insère ce projet de fermeture du PN dans le cadre du projet de prolongement de la 2 X 2 voies ? Les solutions de report des véhicules légers vers la RD 16 et du trafic agricole vers les chemins actuels seront-elles toujours possibles/adaptées avec la réalisation de cette nouvelle route ?</p>	
<p><b>Observation de l'Association Bien vivre à Ossun</b></p> <p>Le dossier d'enquête publique ne mentionne pas non plus le futur tracé du prolongement de la RN21. Or, ce tracé va couper la D93 avant le passage à niveau PN175 juste après l'embranchement de la route forestière de Toulicou. Dans ces conditions, le dossier d'enquête est vraiment incomplet car aucune carte ne figure ce projet de RN et aucune référence n'y est faite dans le dossier. Ce projet de RN a également pour conséquence de poser la question des aménagements complémentaires proposés sur le chemin Cazaux.</p>	

**Thème 7 : La surcharge de circulation sur OSSUN, le PN173 et le CD16**

Observation des "Elus d'ossun"	Réponse du Bureau de la Sécurité Routière, Préfecture des Hautes Pyrénées	Réponse de SNCF Réseaux Occitanie
<p><b>Transfert de circulation sur le village d'Ossun.</b> Tous les usagers utilisant aujourd'hui le PN175 seront redirigés vers sur la rue Guynemer dans le village d'Ossun, le Passage à niveau 173 situé dans l'agglomération bâtie ossunoise puis le CD16. L'augmentation du trafic routier et cycliste sur ces secteurs et points critiques aurait des impacts significatifs qui ne sont pas évalués : nuisances supplémentaires aux riverains – sécurité routière au PN 173 et sur le CD 16 – sécurité pour l'accès aux commerces et services de la rue Guynemer (Boulangerie pâtisserie - Café restaurant – Autoécole – Salle des fêtes). Cette absence d'étude d'impact sur la traversée du village d'Ossun constitue un manque important dans le dossier d'enquête.</p>	<p>Le PN173 dont il est question ici est en ligne quasi droite sans "stop" ou "cédez le passage" à proximité immédiate du passage à niveau, ce qui peut engendrer des remontées de file et donc des accidents. Sa configuration est donc moins accidentogène que le PN175.</p>	<p>Le PN 173, traversant le RD 16, vers lequel le dossier d'enquête propose de reporter la circulation est un PN qui ne présente pas les problématiques du PN 175. En effet, le PN 175 est un PN dont la configuration est à risque : en sortie de virage, débouche sur la route nationale (RN) n°21 et à sas court. Ce sas court est la problématique principale de ce PN.</p>
<p><b>Observation de l'Association Bien vivre à Ossun</b> Le dossier d'enquête publique ne mentionne pas non plus le futur tracé du prolongement de la RN21. Or, ce tracé va couper la D93 avant le passage à niveau PN175 juste après l'embranchement de la route forestière de Toulicou. Dans ces conditions, le dossier d'enquête est vraiment incomplet car aucune carte ne figure ce projet de RN et aucune référence n'y est faite dans le dossier. Ce projet de RN a également pour conséquence de poser la question des aménagements complémentaires proposés sur le chemin Cazaux.</p>		<p>Et, le PN 175 est proche du PN 176, soit 1 km par le Chemin de Cazaou Marti et 780m par la RN21.</p>
<p>Les conséquences de cette fermeture sur le transfert de circulation vers le village d'Ossun et le PN173 doivent être revues en intégrant le prolongement de la RN21 et la circulation des véhicules agricoles dans le cadre de l'aménagement foncier agricole en cours sur Ossun. Les aménagements présentés dans le dossier ne répondent pas aux inconvénients et risques soulevés ci-dessus.</p>		
<p><b>Observation de Mr BORDENAVE, Maire d'Ossun</b> Il y a un autre passage à niveau qui traverse la D 16 sur la traversée d'OSSUN et celui-ci va devoir absorber cette circulation supplémentaire, d'où plus de risques....</p>		

Enquête publique n°65-2020-11-25-001 – Suppression PN n°175 à ADE  
C.E.: BOER Maurice

Fait à OSSUN EZ ANGLES, le 29 janvier 2021

**Maurice BOER**  
**Commissaire-enquêteur**

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'M. Boer', written over a horizontal line.

Département des Hautes-Pyrénées

Commune de ADE

**DOSSIER  
D'ENQUETE PUBLIQUE**

préalable à

**LA SUPPRESSION DU  
PASSAGE A NIVEAU N°175**

sur le territoire de la commune  
d'ADE

**Conclusions du  
Commissaire Enquêteur**

**Demandeur :**

**S.N.C.F Réseau  
Direction Territoriale Occitanie**

**Commissaire Enquêteur : Maurice BOER**

20 rue de la Croix Blanche  
65100 OSSUN EZ ANGLES



## II - CONCLUSIONS

### – Objet de l'enquête

Les passages à niveau constituent un point sensible en matière de sécurité routière, à des degrés différents en fonction de la configuration des lieux, de leur fréquentation routière et ferroviaire et de divers autres paramètres particuliers à chacun.

En Région Occitanie, une trentaine de passages à niveau sont ainsi classés sensibles.

**La présente enquête publique est préalable à la suppression d'un de ces passages à niveau : le PN 175 situé sur la commune d'ADE.**

Ce Passage à niveau est inscrit au Programme de Sécurisation National (PSN) depuis 2015 en raison de son accidentologie à savoir trois collisions en dix ans. Une procédure de suppression est engagée depuis deux années.

### Avis du commissaire-enquêteur :

Après avoir :

- Etudié le dossier,
- Visité les lieux à plusieurs reprises,
- Analysé les observations et les explications des services de l'Etat,
- Recherché des solutions alternatives,

Etant donné que :

- Ce passage à niveau remplit plusieurs critères le classant à risques,
- La circulation sens ADE-OSSUN n'est pas impactée, et peu impactée (1 km) sens OSSUN-ADE,
- La suppression du PN 175 n'est qu'une anticipation sur le prolongement de la 2X2 voies,
- Aucune mesure alternative n'a été proposée par le public,

Le commissaire-enquêteur donne un :

**AVIS FAVORABLE**

**Au projet de suppression du PN175**

Cet avis n'est assorti d'aucune recommandation, ni réserve.

Fait à OSSUN EZ ANGLES, le 29 janvier 2021

**Maurice BOER**  
**Commissaire-enquêteur**





## Annexes

Arrêté d'ouverture de l'enquête	21
Avis d'enquête publique	25
Observations	27
Certificat d'affichage	39
Article La Dépêche du 02/09/2016	41





**PRÉFET  
DES HAUTES-  
PYRÉNÉES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Arrêté préfectoral n°65-2020-11-25-001 PEPP**

**Enquête publique préalable à la suppression du passage à niveau n° 175  
sur le territoire de la commune d'Adé**

**Le préfet des Hautes-Pyrénées**

**Vu** le code des relations entre le public et l'administration, notamment les articles R.134-3 et suivants,

**Vu** l'arrêté ministériel du 18 mars 1991 modifié du ministre chargé de l'équipement, du logement, des transports et de la mer, et la circulaire conjointe portant la même date, relatifs au classement, à la réglementation et à l'équipement des passages à niveau,

**Vu** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

**Vu** le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de M. Rodrigue FURCY en qualité de préfet des Hautes-Pyrénées ;

**Vu** le décret du 30 janvier 2020 portant nomination de Mme Sibylle SAMOYAUULT en qualité de secrétaire générale de la préfecture des Hautes-Pyrénées ;

**Vu** l'arrêté préfectoral n° 65-2020-09-11-001 du 11 septembre 2020 portant délégation de signature à Mme Sibylle SAMOYAUULT, secrétaire générale de la préfecture des Hautes-Pyrénées ;

**Vu** l'arrêté préfectoral du 4 mars 1992 portant classement du passage à niveau 175 situé sur la commune d'Adé, sur la ligne ferroviaire de Toulouse à Bayonne,

**Considérant** le courrier du 25 juin 2020 par lequel la Direction Territoriale Occitanie de SNCF Réseau sollicite l'ouverture d'une enquête publique en vue de la suppression du passage à niveau n° 175 situé sur la commune d'Adé,

**Considérant** le dossier d'enquête publique transmis par le bureau Sécurité Routière et Transports de la Direction du Cabinet à la Préfecture des Hautes-Pyrénées, en date du 20 novembre 2020 ;

**Considérant** la délibération favorable au lancement de l'enquête publique du conseil municipal de la commune d'Adé en date du 4 août 2020,

**Considérant** la liste départementale d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur pour l'année 2020 ;

**Sur proposition de** Mme la Secrétaire Générale des Hautes-Pyrénées ;

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup> : Objet et durée de l'enquête**

**Du lundi 14 décembre au mercredi 30 décembre 2020 inclus, soit durant 17 jours consécutifs, il sera procédé à une enquête publique préalable à la suppression du passage à niveau n° 175 situé sur la commune d'Adé. Ce projet est présenté par SNCF Réseau.**

**Article 2 : M. Maurice BOER, retraité de la gendarmerie, a été désigné comme commissaire enquêteur.**

Tél : 05 62 56 65 65

Courriel : [prefecture@hautes-pyrenees.gouv.fr](mailto:prefecture@hautes-pyrenees.gouv.fr)

Place Charles de Gaulle CS 61350 - 65013 TARBES Cedex 9

### **Article 3 : Siège de l'enquête**

Le siège de l'enquête est fixé à la mairie d'Adé.

### **Article 4 : Publicité de l'enquête**

Huit jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci, un avis d'ouverture d'enquête sera affiché dans la commune d'Adé sur les panneaux habituels destinés à l'information du public et porté à sa connaissance par tous autres procédés en usage dans la commune.

Un certificat du maire justifiera de l'accomplissement de cette formalité, qui devra être effectuée avant le 4 décembre 2020.

L'avis sera également affiché, par les soins de la Direction Territoriale Occitanie de SNCF Réseau, sur les lieux, à proximité du passage à niveau et visible de la voie publique.

Cet avis sera par ailleurs publié en caractères apparents par les soins du Préfet des Hautes-Pyrénées, huit jours au moins avant le début de l'enquête et rappelé dans les huit premiers jours de celle-ci, dans deux journaux diffusés dans tout le département des Hautes-Pyrénées.

Le présent arrêté et l'avis d'enquête seront également publiés sur le site des services de l'Etat dans les Hautes-Pyrénées à l'adresse : <http://www.hautes-pyrenees.gouv.fr/enquetes-publiques-programmees-ou-en-cours-r1337.html>.

### **Article 5 : Dossier d'enquête**

Pendant la durée de l'enquête publique, le dossier d'enquête sera mis à la disposition du public :

- **en version papier**, à la mairie d'Adé, aux jours et heures habituels d'ouverture au public soit du lundi au vendredi de 9h à 12h,
- **en version dématérialisée** : sur le site internet des services de l'État à l'adresse : <http://www.hautes-pyrenees.gouv.fr/enquetes-publiques-programmees-ou-en-cours-r1337.html>.

### **Article 6 : Observations du public**

Les observations et propositions relatives au projet pourront, durant la durée de l'enquête précisée à l'article 1, être :

- consignées par écrit sur le registre d'enquête, à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur et ouvert à cet effet, à la mairie d'Adé;
- envoyées par courrier à l'attention de M. Maurice BOER, commissaire enquêteur, à la mairie d'Adé (65100) ;
- transmises par courriel à l'adresse : [pref-suppressionpn-ade@hautes-pyrenees.gouv.fr](mailto:pref-suppressionpn-ade@hautes-pyrenees.gouv.fr). Les pièces éventuellement jointes aux messages ne pourront pas excéder 5 Mo.

Les courriers et documents déposés en mairie seront annexés au registre d'enquête dès réception. Les observations émises par courriel seront annexées au registre d'enquête de la mairie d'Adé et consultables sur le site internet des services de l'État à l'adresse précitée.

Le commissaire recevra le public, en mairie d'Adé, les :

- lundi 14 décembre, de 9h à 12h,
- mardi 22 décembre, de 9h à 12h,
- mercredi 30 décembre, de 9h à 12h.

Toutes observations, tous courriers ou courriels réceptionnés après la date de clôture de l'enquête soit 0 h 59 le mercredi 30 décembre 2020, ne pourront pas être pris en considération par le commissaire enquêteur.

### **Article 7 : Conditions d'accueil**

Compte-tenu de la crise sanitaire liée au covid-19, il est recommandé, afin d'assurer la protection sanitaire du commissaire enquêteur, du personnel gestionnaire des lieux d'enquête et du public de renforcer les mesures sanitaires :

- en mettant à disposition de gel hydro-alcoolique pour désinfection à l'entrée de la salle ainsi que des lingettes pour permettre une désinfection des lieux d'enquête entre deux visites,
- en ne laissant introduire dans la salle où le commissaire enquêteur tient ses permanences, de préférence, une seule personne à la fois, et à défaut deux personnes au maximum, avec port du masque obligatoire (non fourni)...

### **Article 8 : Rapport et conclusions du commissaire enquêteur**

À l'expiration du délai d'enquête, le registre sera clos et signé par le maire qui le transmettra dans les 24 heures, avec le dossier d'enquête et le certificat d'affichage au commissaire enquêteur. Ce dernier dressera le procès-verbal de l'opération après avoir entendu toutes les personnes susceptibles de l'éclairer.

Dans le délai d'un mois à compter de la date de clôture de l'enquête, il enverra l'ensemble des documents avec ses conclusions à M. le Préfet des Hautes-Pyrénées.

**Article 9** : Toute personne intéressée pourra, à l'issue de l'enquête, obtenir communication, à ses frais, du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur en s'adressant à M. le Préfet des Hautes-Pyrénées – Pôle environnement et Procédures Publiques - Place Charles de Gaulle, CS 61350 - 65013 Tarbes cedex 9.

Le rapport ainsi que les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront publiés sur le site internet des services de l'Etat, pendant un an, à l'adresse précitée : <http://www.hautes-pyrenees.gouv.fr/historique-des-enquetes-cloturees-r126.html>.

Une copie de ces documents sera également déposée en mairie d'Adé pour être tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

**Article 10** : Au terme de l'enquête, le Préfet des Hautes-Pyrénées est l'autorité compétente pour décider, par arrêté, de la suppression du passage à niveau.

**Article 11** : Mme la Secrétaire Générale de la Préfecture des Hautes-Pyrénées, Mme la Directrice Territoriale Occitanie de SNCF Réseau, M le maire d'Adé, ainsi que M. le commissaire enquêteur, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont une copie sera transmise, pour information, à M. le sous-préfet d'Argelès-Gazost et à M. le Directeur Départemental des Territoires des Hautes-Pyrénées.

Fait à Tarbes, le **25 NOV. 2020**

Pour le préfet et par délégation,  
La Secrétaire Générale,

  
Sibylle SAMOYAU





**PRÉFET  
DES HAUTES-  
PYRÉNÉES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Service de la Coordination des Politiques Publiques  
et de l'Appui Territorial**  
Pôle environnement et Procédures Publiques

**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**

**Enquête publique préalable à la suppression du passage à niveau n° 175  
sur le territoire de la commune d'Adé**

Le public est informé que, par arrêté préfectoral de ce jour, une enquête publique préalable à la suppression du passage à niveau n° 175 sur le territoire de la commune d'Adé est ouverte du **lundi 14 au mercredi 30 décembre 2020 inclus** sur le territoire de la commune d'Adé. Ce dossier est présenté par SNCF Réseau.

M. Maurice BOER, retraité de la gendarmerie, a été désigné comme commissaire enquêteur.

Pendant la durée de l'enquête publique, le dossier d'enquête sera mis à la disposition du public :

- **en version papier**, à la mairie d'Adé, aux jours et heures habituels d'ouverture au public soit du lundi au vendredi de 9h à 12h,
- **en version dématérialisée** : sur le site internet des services de l'État à l'adresse : <http://www.hautes-pyrenees.gouv.fr/enquetes-publiques-programmees-ou-en-cours-r1337.html>.

Les observations et propositions relatives au projet pourront, durant la durée susmentionnée de l'enquête, être :

- consignées par écrit sur le registre d'enquête, à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur et ouvert à cet effet, en mairie d'Adé ;
- envoyées par courrier à l'attention de M. Maurice BOER, commissaire enquêteur, à la mairie d'Adé (65100 ADE) ;
- transmises par courriel à l'adresse : [pref-suppressionpn-ade@hautes-pyrenees.gouv.fr](mailto:pref-suppressionpn-ade@hautes-pyrenees.gouv.fr). Les pièces éventuellement jointes aux messages ne pourront pas excéder 5 Mo.

Toutes observations, tous courriers ou courriels réceptionnés après la date de clôture de l'enquête soit 0h59 le mercredi 30 décembre 2020, ne pourront pas être pris en considération par le commissaire enquêteur.

Les courriers et documents déposés en mairie seront annexés au registre d'enquête dès réception. Les observations émises par courriel seront annexées au registre d'enquête de la mairie d'Adé et consultables sur le site internet des services de l'État à l'adresse précitée.

Le commissaire recevra le public, en mairie d'Adé, les :

- lundi 14 décembre, de 9h à 12h,
- mardi 22 décembre, de 9h à 12h,
- mercredi 30 décembre, de 9h à 12h.

Son rapport et ses conclusions seront tenus à disposition du public pendant un an, en mairie d'Adé et à la Préfecture (Pôle Environnement - Place Ch. de Gaulle - 65013 Tarbes cedex 9) et publiés sur le site internet des services de l'Etat, à l'adresse suivante <http://www.hautes-pyrenees.gouv.fr/historique-des-enquetes-cloturees-r126.html>.

Fait à Tarbes, le **25 NOV. 2020**  
Pour le préfet et par délégation,  
La Secrétaire Générale,

Sibylle SAMOYAUD



**Sujet :** [INTERNET] enquête publique fermeture passage à niveau PN 175

**De :** Maire d'OSSUN <maire@ossun.fr>

**Date :** 21/12/2020 12:54

**Pour :** <pref-suppressionpn-ade@hautes-pyrenees.gouv.fr>

**Objet :** Enquête publique préalable à la suppression du passage à niveau n°175 sur le territoire de la commune d'Adé.

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Lors des diverses réunions qui ont précédé l'enquête publique concernant le projet de fermeture du passage à niveau 175, je me suis toujours opposé à cette fermeture pour plusieurs motifs.

La Route départementale D 93 qui conduit à la RN 21 (TARBES-LOURDES) serait condamnée puisque qu'i n'est pas prévu d'aménager le chemin latéral de CAZAU jusqu'au PN176 pour dévier la circulation.

D'autre part, j'ai demandé à plusieurs reprises que cette voie Départementale rejoigne la D 16 en longeant la voie ferrée.

J'ai aussi signalé que la sortie sur la RN 21 en direction de LOURDES était plus sûre par le PN 175 que par la D16 car la voie de dégagement est trop courte et non aménagée convenablement. En effet les véhicules arrivent à une vitesse de 110 Km/heure d'où des difficultés pour s'engager sur la RN 21, alors qu'au passage PN175, ils ne sont plus qu'à 80 Km. D'ailleurs c'est pour cette raison que les véhicules empruntent la D 93 plutôt que la D16.

Il y a un autre passage à niveau qui traverse la D16 sur la traversée d'OSSUN et celui-ci va devoir absorber cette circulation supplémentaire d'où plus de risques qu'il y ait des accidents sur ce passage à niveau.

Les arguments avancés pour justifier cette fermeture ne sont pas recevables, 3 collisions en 10 ans. Pour l'un il s'agit d'un suicide, les 2 autres du non-respect du code de la route. Qu'en sera-t-il si 3 accidents de ce type surviennent sur le passage à niveau 173 ? devons-nous craindre aussi sa fermeture à brève échéance ? ferme-t-on les Départementales, les nationales, les autoroutes pour ces motifs alors qu'il y a bien plus d'accidents et de morts ?

En réalité la politique qui est menée est la fermeture de tous les passages à niveau, alors il faut trouver des arguments pour convaincre.

En conséquence, le conseil municipal d'OSSUN s'oppose fermement à la fermeture du passage à niveau N°175.

Bien cordialement,

**Francis BORDENAVE**

**Maire d'Ossun**

**Mairie d'Ossun**

**Tél : 05.62.32.88.01**

**Fax : 05.62.32.73.13**

**[maire@ossun.fr](mailto:maire@ossun.fr)**



**[www.ossun.fr](http://www.ossun.fr)**

**Sujet :** [INTERNET] Suppression passage à niveau Adé / Toulicou

**De :** Jérôme Colombani <colombani.jerome@orange.fr>

**Date :** 22/12/2020 21:11

**Pour :** pref-suppressionpn-ade@hautes-pyrenees.gouv.fr

Madame, Monsieur,

Après consultation de l'enquête publique concernant la volonté de supprimer le passage à niveau sur la route reliant Ossun au lieu-dit Toulicou (Adé), je me permets de vous écrire pour manifester ma désapprobation.

Cette route est très fréquentée par les habitants d'Ossun pour rejoindre Lourdes.

L'alternative proposée n'est pas viable car très dangereuse: aucun aménagement n'est prévu pour accélérer après le « stop » alors que les voitures arrivent à très grande vitesse sur cette fin de voie rapide très fréquentée.

Comme beaucoup d'habitants d'Ossun, comme notre Maire, je m'oppose donc à ce projet.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sincères salutations.

Jerome Colombani



**Sujet:** [INTERNET] enquête publique projet de suppression passage à niveau 175  
**De :** Rose-Marie GRENOUILLET <rose-marie.grenouillet@orange.fr>  
**Date :** Mon, 28 Dec 2020 12:58:13 +0100 (CET)  
**Pour :** pref-suppressionpn-ade@hautes-pyrenees.gouv.fr

Monsieur,

Bien que situé sur la commune d'Adé, ce projet de suppression concerne principalement les ossunois. Ainsi, en tant qu'ossunoise, j'ai plusieurs remarques dans le cadre de cette enquête publique :

- que va devenir cette départementale si le passage à niveau est fermé ? en supprimant l'accès à la route 21, sans jonction vers Adé ou la D16, elle devient une voie sans issue. La route risque d'être déclassée et la charge de son entretien revenir à la commune (3 km entre le centre-bourg et le pn 175 quand même).
- il est prévu des solutions pour dévier le trafic routier mais rien n'est dit sur le devenir de cette route 93 : son destin la réduit-elle à une simple piste agricole et forestière ?
- il s'agit d'une route très utile pour les ossunois se déplaçant vers Lourdes et les Vallées des Gaves. En dehors de ce côté pratique, le report va surcharger le passage à niveau de la gare et la D16 qui n'est pas adaptée à un plus fort trafic en l'état actuel et surtout qui débouche sur la fin de la 2X2 voies où la circulation est dense et surtout très rapide, ne facilitant pas l'insertion sur la route 21. Si la fermeture du pn 175 était inévitable, des aménagements de cet accès seraient nécessaires.
- autre point : comment s'insère ce projet de fermeture du pn dans le cadre du projet de prolongement de la 2X2 voies ? les solutions de report des véhicules légers vers la D16 et du trafic agricole vers les chemins actuels seront-elles toujours possibles/adaptées avec la réalisation de cette nouvelle route ?
- enfin, la route 93 est un axe très fréquenté par les cyclistes : comme pour le trafic routier, ils vont être réorientés vers une route plus fréquentée, augmentant d'autant plus les conflits d'usage et les risques d'accidents pour tout le monde.

Pour l'instant, ce dossier me semble encore incomplet et ce projet ne peut pas être accepté avec ses solutions trop partielles, peut-être évidentes sur le papier, mais qui ne prennent pas en compte toutes les réalités de terrain.

Cordialement,

RM Grenouillet



Monsieur Jean-Luc MENGELLE  
25, rue de Bigorre  
65100 ADE

Tél. : 06 79 42 57 70

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Propriétaire de la parcelle ZA41 et exploitant à titre principal des parcelles ZA41, ZA42 et ZA43, j'emprunte fréquemment le passage à niveau pour rejoindre la route nationale qui est beaucoup plus accessible.

Ayant construit un bâtiment agricole sur l'enclos ZA73, mes vaches cheminent sur la rue Cazaumarti pour accéder à différents pacages et restent la plupart de l'année dans les prés adjacents.

Si le projet est réalisé, la fermeture du passage à niveau entraînera davantage de circulation sur la route Cazaumarti et engendrera des désagréments pour mes animaux et mon exploitation (trajets dans divers prés pour les vaches, passage des engins agricoles pour les fenaisons, ...).

Je m'interroge également sur l'itinéraire qu'utiliseront les transporteurs concernant l'extraction des coupes de bois dans la forêt. Toutes ces conditions de transferts amplifieront une circulation croissante et gêneront mon activité professionnelle sans compter la dégradation de la route.

**J'attire votre attention sur le fait que toute décision peut être envisageable mais doit être réfléchie car tant qu'elle n'est pas vécue sur le terrain, à aucun moment, elle n'est comprise.**

En conséquent et pour toutes ces raisons, je suis contre la fermeture du passage à niveau 175 tant que la 2X2 voies n'est pas réalisée.

Veillez agréer, Monsieur le Commissaire Enquêteur, l'expression de mes sincères salutations.

Jean-Luc MENGELLE



**Sujet:** [INTERNET] Enquête publique - Suppression du passage à niveau 175 Adé

**De :** bvaossun <bvaossun@laposte.net>

**Date :** Wed, 30 Dec 2020 14:51:28 +0100 (CET)

**Pour :** pref-suppressionpn-ade@hautes-pyrenees.gouv.fr

Bonjour Monsieur,

Notre association vise à défendre le cadre de vie et les intérêts des habitants d'Ossun et des communes environnantes. C'est pourquoi nous souhaitons vous apporter les observations suivantes :

1 – Le dossier d'enquête publique ignore complètement l'impact sur les habitants d'Ossun. Or ce sont les ossunois qui dans la quasi-totalité empruntent ce passage à niveau et cela n'est jamais mentionné. Tous empruntent cette route pour se rendre vers le Sud du département pour le travail ou les loisirs (Lourdes, sports d'hiver et les vallées des gaves). Le dossier d'enquête est insuffisant à ce niveau. Il n'y a eu aucun questionnement sur les usagers (notamment Ossunois) pour savoir qui ils sont, quel est leur type de déplacement. De même, l'avis d'enquête publique n'a pas été affiché à la mairie d'Ossun et le site internet de la mairie d'Ossun n'en fait nullement état.

2 – L'enquête effectuée par la SNCF a relevé le passage de 464 usagers en 2017. Pour 2020, elle indique le chiffre de 400, ce qui laisse supposer un trafic à la baisse qui risque de se poursuivre dans les prochaines années. Or, le chiffre de 2020 a été donné alors que l'année n'est pas achevée et de plus avec le confinement, les déplacements cette année ont été réduits comme partout en France. Fait aggravant, le secteur de Lourdes et des vallées a été sinistré et donc moins de saisonniers ont emprunté cet itinéraire, moins de scolaires également. Les données sur cette année 2020 ne sont donc pas représentatives d'une baisse de fréquentation de ce PN 175.

3 – Le dossier d'enquête publique propose de diriger tous les véhicules légers en provenance d'Ossun vers le CD16 et le PN173 à Ossun. C'est toute la circulation dans cette zone du village d'Ossun qui en sera impactée avec une densification du trafic routier. Et là encore, rien n'est mentionné dans le dossier sur les impacts possibles sur les riverains ou autres commerces se trouvant dans la zone. Autre conséquence, le PN173 à Ossun verra sa fréquentation fortement augmentée avec des risques accrus complètement ignorés dans le dossier d'enquête.

4 – Il est proposé un aménagement via le PN 176, qui pourra être emprunté par les voitures pour aller vers Lourdes (seuls les tracteurs pourront circuler dans les deux sens) ; le chemin sera restauré entre les PN 175 et PN 176. Mais rien n'est dit de l'état du chemin entre PN176 et Adé qui est détérioré, de plus aucun aménagement d'une sortie correcte sur la RN 21 n'est proposé dans le dossier.

5 – Le dossier d'enquête publique ne mentionne pas les dessertes des parcelles agricoles situées au nord du PN175 de part et d'autre de cette voie ferrée. Les exploitants agricoles du secteur venant d'Ossun, de Lanne ou même d'Adé devront venir faire le tour au PN173 dans le village d'Ossun. Le réaménagement foncier en cours sur Ossun n'est même pas évoqué.

6 – Le dossier d'enquête publique ne mentionne pas non plus le futur tracé du prolongement de la RN21. Or, ce tracé va couper la D93 avant le passage à niveau PN175 juste après l'embranchement de la route forestière de Toulicou. Dans ces conditions, le dossier d'enquête est vraiment incomplet car aucune carte ne figure ce projet de RN et aucune référence n'y est faite dans le dossier. Ce projet de RN a également pour conséquence de poser la question des aménagements complémentaires proposés sur le chemin Cazaux.

7 – En observation complémentaire, si la SNCF juge ce passage à niveau dangereux, il existe d'autres moyens pour le sécuriser que la fermeture.

Dans ces conditions, le dossier présenté n'est pas acceptable.

Les conséquences de cette fermeture sur le transfert de circulation vers le village d'Ossun et le PN173 doivent être revues en intégrant le prolongement de la RN21 et la circulation des véhicules agricoles dans le cadre de l'aménagement foncier agricole en cours sur Ossun. Les aménagements présentés dans le dossier ne répondent pas aux inconvénients et risques soulevés ci-dessus.

Le bureau de l'association Bien Vivre à Ossun



**Sujet:** [INTERNET] Enquête publique - Suppression du passage à niveau 175 sur le CD93 à Adé

**De :** ossun2020@laposte.net

**Date :** Wed, 30 Dec 2020 15:05:49 +0100 (CET)

**Pour :** pref-suppressionpn-ade@hautes-pyrenees.gouv.fr

Vous trouverez ci-après les observations des conseillers municipaux du groupe Ossun2020 de la commune d'Ossun.

**. Les ossunois et les usagers du PN175 sont les grands absents du dossier d'enquête.**

Ce passage à niveau est certes situé à Adé mais ce sont principalement les ossunois qui le franchissent pour se rendre vers Lourdes et les vallées des Gaves, que ce soit pour le travail, le commerce, la foi ou les loisirs. Le CD93 et le PN175 sont également sur le circuit de très nombreux cyclistes. Le dossier ne fournit aucune information sur cette connaissance essentielle des usagers, seule à même de permettre la formulation d'aménagements adaptés.

L'impact sur ces usagers méconnus dans le dossier n'est donc pas étudié. Le dossier d'enquête est de ce fait incomplet.

**. Défaut d'information de la population ossunoise.**

L'avis d'enquête publique n'a été affiché ni à la mairie d'Ossun, ni sur le site internet municipal. Aucune réunion d'information sur le dossier d'enquête n'a été réalisée auprès du conseil municipal ni auprès de la population ossunoise pourtant fortement impactée par le projet.

Ce défaut d'information et de débat n'est pas acceptable.

**. Transfert de circulation sur le village d'Ossun.**

Tous les usagers utilisant aujourd'hui le PN175 seront redirigés vers sur la rue Guynemer dans le village d'Ossun, le Passage à niveau 173 situé dans l'agglomération bâtie ossunoise puis le CD16. L'augmentation du trafic routier et cycliste sur ces secteurs et points critiques aurait des impacts significatifs qui ne sont pas évalués : nuisances supplémentaires aux riverains – sécurité routière au PN 173 et sur le CD 16 – sécurité pour l'accès aux commerces et services de la rue Guynemer (Boulangerie pâtisserie - Café restaurant – Autoécole – Salle des fêtes).

Cette absence d'étude d'impact sur la traversée du village d'Ossun constitue un manque important dans le dossier d'enquête.

**. Prolongement de la RN21**

Le dossier d'enquête ne fait nulle mention du prochain prolongement de la RN21 vers le sud (aucune carte, ni autre information). Actuellement, cette RN s'arrête 500 m au nord du PN175. Le tracé de son prolongement coupe le CD93 entre le PN175 et la route forestière de Toulicou. La RN21 prolongée interdira tout accès direct depuis Adé à la route forestière de Toulicou et au bois d'Adé de ce secteur ainsi qu'aux parcelles agricoles situées au nord du PN 175 à l'ouest de la voie ferrée. Le chemin Cazau Marti ne sera plus d'aucun usage pour la desserte de ces secteurs en venant d'Adé. Tous les usagers concernés (agriculteurs, chasseurs, promeneurs, vttistes, exploitants forestiers ...) n'auront pour seule solution pour y accéder que de passer à Ossun via le CD16 et le PN173. Ce seront 6km au lieu de 200m actuellement qui seront alors nécessaires pour relier le PN 175 à la route forestière de Toulicou en venant d'Adé. Outre les nuisances et risques déjà mentionnés occasionnés par ce détour sur Ossun, cette augmentation des kilomètres parcourus aura également un impact environnemental.

L'étude d'impact de la fermeture du PN175 est donc incomplète sans la prise en compte du projet de prolongement de la RN 21.

**. Terrains agricoles au nord du PN175**

Autre élément oublié dans le dossier : le secteur agricole situé au nord du PN175. Outre le problème signalé ci-dessus concernant l'accès depuis Adé, il convient de relever que des exploitants agricoles d'Ossun et de Lanne ont des parcelles de part et d'autre de la voie ferrée. Ils empruntent donc fréquemment le PN 175 pour passer d'un côté à l'autre de la voie ferrée dans le cadre de leurs travaux agricoles. Avec la fermeture du PN175, le CD 16, le PN173 et la rue Guynemer du village d'Ossun seront un cheminement contraint pour ces exploitants agricoles.

Le remembrement agricole en voie de finalisation sur Ossun n'est même pas pris en considération dans ce dossier d'enquête. L'impact de la fermeture du PN175 sur la circulation des engins agricoles dans le secteur est une composante absente du dossier d'enquête.

**. Classement du CD93**

Avec la fermeture du PN175, le CD93 deviendra un cul-de-sac à Toulicou en venant d'Ossun. Cela fait peser la menace d'un déclassement de cette voie départementale en voie communale entre Ossun et Toulicou. L'impact financier sera conséquent pour la commune d'Ossun qui devra alors prendre à sa charge de façon pérenne l'entretien de la chaussée, des fossés, passages et bas-côtés ainsi que l'écoulement des eaux. La question n'est pas examinée dans le dossier et aucune compensation financière n'y figure.

Le dossier d'enquête est donc incomplet sur ce plan là également.

**. Des procédures administratives parallèles ignorées**

Comme indiqué ci-dessus plusieurs procédures administratives autres que la suppression du PN175 sont en cours ou à venir sur le secteur. Elles ont toutes un impact très important sur le PN175 : Prolongement de la RN21 – Remembrement agricole sur Ossun – Déclassement du CD93.

Or, le dossier d'enquête de la suppression du PN175 ne les évoque même pas et ne prend donc pas en considération leur impact : cette ignorance est une lacune majeure du dossier d'enquête.

-----

Au regard de tous les manquements relevés ci-dessus, le dossier présenté à l'enquête publique et les mesures proposées doivent être revus.

Les élus Ossun2020 : Michel Hourmé – Stéphanie Armau – Christian Fourquet – Isabelle Sarres

DEPARTEMENT DES HAUTES-PYRENEES

COMMUNE D'ADE

**CERTIFICAT D'AFFICHAGE**

**ENQUETE PUBLIQUE**

**Enquête publique préalable à la suppression d'un passage à niveau N°175  
sur le territoire de la commune d'Adé**

Je soussigné, *Le Maire*  
**Jean-Marc BOYA**

maire de la commune d'Adé, certifie que l'avis d'ouverture d'enquête publique  
préalable à la suppression d'un passage à niveau N°175 sur le territoire de la commune  
d'Adé a été affiché en mairie aux lieux habituels d'information du public, du

au

3 au 30 décembre 2020

Fait à

Adé

, le

30.12.20

Le maire,

*Le Maire*  
**Jean-Marc BOYA**





[Accueil](#) / [Economie](#) / [Transports](#)

## Tarbes. Des passages supprimés ou remis à niveau

[f](#) [t](#) [in](#) [p](#) [e](#)**Transports, Occitanie, Hautes-Pyrénées, Tarbes**

Publié le 02/09/2016 à 07:31

SNCF Réseau profite de la modernisation de l'axe Toulouse-Tarbes pour dresser un état des lieux des passages à niveau. Certains seront supprimés, d'autres aménagés.

Les habitants du canton de Saint-Laurent-de-Neste vont revoir un visage bien connu, les samedis 3 et 17 septembre. Ces jours-là, l'ancienne responsable du développement économique à la ville de Lannemezan tiendra une permanence en mairie de Saint-Paul. De 9 heures à 10 heures, Delphine Mercadier-Moure sera en charge de recueillir leurs observations quant au projet de suppression du passage à niveau n° 113. L'ingénieure en chef peut être certaine qu'elle va en voir, du monde. « Cela fait des années qu'on en parle », souligne la première magistrate de la commune. Simone Chaneau-Duffaut qui connaît la raison de la subite accélération du dossier : « Cette fois, en contrepartie, SNCF Réseau s'est engagée à réaliser une desserte, de la rue du 19-Mars, où se situe un autre passage à niveau, jusqu'à l'arrière de l'église. Ainsi, les agriculteurs pourront toujours accéder à leurs parcelles. Et elles sont nombreuses, de l'autre côté de la voie ferrée ! »

Antoine Callens, responsable à SNCF Réseau Midi-Pyrénées des études de passages à niveau, acquiesce : « Ce PN, comme on dit dans notre jargon, n'est pas répertorié parmi les « prioritaires », mais comme « champêtre ». Il n'a donc pas été difficile de trouver un compromis avec les acteurs locaux, avec la création d'un chemin de substitution long de 300 m que pourront emprunter les engins agricoles pour gagner l'autre passage à niveau de la commune. »

Si rien ne s'oppose à la suppression du PN 113, à l'issue de l'enquête publique, SNCF Réseau pourra engager l'ensemble des travaux, moyennant un investissement de l'ordre de 310 k€, « l'essentiel de cette somme étant dévolue à la reprise de la signalisation ferroviaire sur toute la zone ».

### Capvern, Azereix...

Quand ? Vraisemblablement à l'échéance 2018, quand sera traitée la zone, « dans le cadre de la régénération de l'axe ferroviaire Toulouse-Tarbes, commencée l'an dernier et qui doit se poursuivre jusqu'en 2020 ». En effet, le service dont Antoine Callens a la responsabilité profite de ces importants travaux (« renouvellement complet des constituants de la voie sur tout le linéaire, long de 150 km ») pour améliorer tout ce qui peut l'être sur cet axe qui comptabilise l'essentiel des 135 passages à niveau du département.

Ainsi, au moment où débute l'enquête publique sur le PN de Saint-Paul, celle concernant le passage à niveau de Capvern vient d'être rendue, en même temps que l'arrêté préfectoral autorisant sa suppression : le PN133 vit ses dernières semaines au rythme du mouvement des barrières.

De même, à Azereix, le passage à niveau n° 170 est en sursis. «Nous entrons à peine en phase de concertation avec les collectivités territoriales, et notamment le gestionnaire de la zone Pyrénia.» Si les parties s'entendent, ce passage serait supprimé et toute la circulation dirigée vers le suivant, «le PN 171 qui serait réaménagé en fonction du trafic».

À Cantaous, «les PN 120 et 122 seront élargis pour libérer l'espace nécessaire à la création d'un cheminement piéton d'1,40 m».

### **Adé devient prioritaire**

Enfin, demeure le cas du tristement célèbre passage à niveau n° 175, à Adé («trois accidents au cours de ces 10 dernières années»). «Le ministère chargé des Transports, qui a défini un programme national de sécurisation, l'a inscrit cette année 2016 dans la liste des passages à niveau dont la suppression ou l'équipement est prioritaire.» Là encore, le service régional d'études de SNCF Réseau doit entrer «en discussions avec les acteurs du territoire concerné, ainsi qu'avec les gestionnaires de l'ensemble des voiries.» À commencer par l'État, en charge du réaménagement en 2x2 voies de la RN21.

---

---

---